



Fiche de présentation du rôle des IDSR

Version du 22/11/2019

Profil

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des personnes motivées et disponibles, qui souhaitent participer à des actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière, organisées conformément à la politique nationale.

Les IDSR sont des collaborateurs occasionnels du service public, puisqu'ils contribuent volontairement comme bénévoles à une mission de service public, lors d'activités d'intérêt général encadrées et conduites sous la responsabilité du préfet du département.

Missions

Les IDSR doivent :

- réaliser des actions de prévention, d'information, de sensibilisation, inscrites au plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), en lien avec les enjeux spécifiques du département ;
- rendre compte des actions réalisées et assurer le retour d'expérience auprès de l'unité sécurité routière de leur département.

Ils peuvent également :

- proposer à la coordination départementale de sécurité routière des actions spécifiques en cohérence avec les objectifs et enjeux prioritaires du département ;
- assister les porteurs des projets inscrits au PDASR ;
- être force de proposition pour la réalisation de supports pédagogiques, la mise en œuvre d'actions ;
- participer à des réunions techniques ou préparatoires à la mise en place de projets et/ou d'actions de sécurité routière.

Conditions générales d'exercice

L'Intervenant Départemental de Sécurité Routière est nommé par le préfet du département et reçoit à ce titre un arrêté de nomination qui précise la durée de son engagement.

Il exerce son activité sous l'autorité du préfet de département et ce n'est que dans ce cadre précis, matérialisé par un ordre de mission, qu'il peut se prévaloir du titre d'IDSR.

Ainsi, en cas de survenance d'un dommage personnel ou causé par lui, l'IDSR est couvert par l'Etat pour l'exercice de sa mission. Seule exception, l'administration peut s'exonérer de sa responsabilité en cas de faute personnelle de l'IDSR.

Par ailleurs, les IDSR en tant que collaborateurs occasionnels du service public bénéficient de la protection fonctionnelle dans les mêmes conditions que les agents publics. Ainsi, un IDSR pourra demander la protection de l'État s'il est mis en cause par un tiers devant le juge civil à raison de ses fonctions ou s'il fait l'objet de poursuites pénales pour les mêmes raisons.

L'IDSR qui est autorisé à utiliser son véhicule personnel dans le cadre de sa mission (ordre de mission), doit obligatoirement être assuré à titre privé.

La conduite des véhicules de service de l'administration est possible que si l'IDSR est un agent de l'administration, titulaire d'une autorisation de conduire par sa hiérarchie pour utiliser un véhicule de service (ordre de mission) et transporter d'autres IDSR.

Bénévole dans le cadre de cette activité, l'IDSR bénéficiera du remboursement de ses frais de déplacement selon les règles et tarifs en vigueur dans l'administration de l'Etat.

Dans l'exercice de ses missions, l'IDSR accepte d'être pris en photos et éventuellement en vidéos pour illustrer l'évènement.

Celui qui exerce sa mission d'IDSR dans le cadre de son activité professionnelle reste sous l'autorité hiérarchique de son service, qu'il informe et auquel il rend compte de son activité d'IDSR. Il s'agira par exemple d'agents de la DDTM 22.

Engagement

La mission d'IDSR pour le compte de l'Etat implique des **qualités de réserve, probité, discrétion professionnelle et respect de la déontologie** dévolus aux fonctionnaires. Cette mission consiste à porter sans ambiguïté les grands principes de la lutte contre l'insécurité routière, dans la ligne directrice des engagements nationaux.

Il est également attendu des IDSR, qu'ils respectent les règles de sécurité et de circulation routières. En cas de manquement à ces obligations ou à ces principes, le chef de projet sécurité routière peut suspendre ou retirer la mission d'un IDSR.

En cas de manquement à l'un de ces engagements ou de comportement inapproprié, l'IDSR peut être suspendu temporairement ou radié définitivement.

Réseau des IDSR

L'IDSR intègre une équipe d'intervenants sous la responsabilité du chef de projet sécurité routière. Il / Elle est missionné(e) par la coordination sécurité routière, qui organise l'ensemble des actions de ce réseau.

L'IDSR doit suivre une formation initiale sur la sécurité routière à l'occasion de sa première nomination en tant qu'IDSR. Ainsi, un parcours personnalisé de formation pourra être établi par la coordination afin que l'IDSR dispose d'éléments utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'IDSR participe, à sa demande ou à l'initiative de la coordination, aux actions de formation dispensées par les Chargés de Mission Sécurité Routière (CMSR) du Pôle d'Appui Sécurité Routière (PASR) des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire.

À l'initiative de la coordination, les IDSR sont :

- informés régulièrement des actualités nationales et locales en matière de sécurité routière, également accessibles sur <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere> ;
- destinataires du bulletin mensuel de l'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR);
- réunis en assemblée générale annuelle pour dresser le bilan des actions et contribuer à l'élaboration du programme de l'année suivante.

Fiche individuelle de l'Intervenant Départemental de Sécurité Routière

Situation personnelle

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Tél :

Portable :

Mail :

Véhicule principal

Marque

Modèle

Immatriculation

Cylindrée

cv

(joindre copie de la carte grise + attestation d'assurance)

Véhicule secondaire

Marque

Modèle

Immatriculation

Cylindrée

cv

(joindre copie de la carte grise + attestation d'assurance)

Situation professionnelle

Etudiant

Sans emploi

Retraité

Salarié

Profession :

Organisme Employeur :

Adresse :

Tél :

Portable :

Mail :

Situation associative

Nom de l'association :

Adresse :

Rôle dans l'association :

Expérience et motivation

1 - Avez-vous déjà exercé la fonction d'IDSR dans le cadre du programme AGIR ?

Oui Non

Si oui :

Dans quel département ?

En quelle(s) année(s) ?

Et avez-vous suivi le colloque de formation initiale ? Oui Non

2 - Avez-vous suivi des formations autres ou complémentaires de sécurité routière ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

3 – Avez-vous déjà participé à des actions de Sécurité Routière

Oui Non

Si oui, auxquelles ?

4 – Quelles sont vos motivations pour participer au programme AGIR pour la Sécurité Routière ?

5 – Quelles sont vos attentes par rapport au rôle d'IDSR ?

6 – Quelles sont, selon vous, les connaissances que vous pourriez apporter au réseau des IDSR ?

7 – Avez-vous des thèmes et publics de prédilection pour vos interventions ?

Vélo Deux roues motorisés Distracteurs Alcool - stupéfiants

Enfants Jeunes (14 – 25 ans) Adultes Seniors (65 ans et plus)

Merci de votre contribution et de nous fournir également en retour :

- un relevé d'identité bancaire ou postale avec votre nom et prénom
- copie de la carte grise de vos véhicules
- copie de l'attestation d'assurance de chaque véhicule
- copie de votre permis de conduire

Tenues pour les interventions

Taille polo : XS S M L XL 2 XL 3XL

Taille veste : XS S M L XL 2 XL 3XL



Fiche d'engagement de l'Intervenant Départemental de Sécurité Routière

L'intervenant Départemental de Sécurité Routière (IDSR)

Je soussigné Madame / Monsieur _____, propose à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor, ma candidature en tant qu'Intervenant Départemental de Sécurité Routière.

J'ai pris connaissance des informations relatives au rôle des IDSR.

Je m'engage notamment à participer aux actions de prévention proposées par la Préfecture, avec un minimum de deux actions par an.

En tant qu'IDSR, je m'engage à respecter les règles de circulation et de sécurité et j'adhère aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière.

A Saint-Brieuc, le

Le responsable du service ou employeur, pour les IDSR intervenant dans le cadre de leur activité professionnelle

Je soussigné, Mme / M. _____, accepte la participation de Mme / M. _____, au réseau des IDSR des Côtes-d'Armor. J'ai pris connaissance des conditions générales d'exercice et d'engagement de l'IDSR.

Je m'engage notamment à ce qu'elle puisse disposer du temps nécessaire pour la réalisation d'actions de prévention proposées par la préfecture.

Dans la limite de la continuité de service, elle participera aux réunions annuelles d'information et aux formations, qui lui seront proposées.

A Saint-Brieuc, le

Le préfet

Je vous informe que j'ai retenu votre candidature à la fonction d'IDSR.

A Saint-Brieuc, le

*La coordination prend acte de cet engagement
et fournira les conditions matérielles et moyens nécessaires à sa réalisation.*